



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### stationnement

Question écrite n° 47377

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les réflexions exprimées par l'association Strümpell-Lorrain concernant l'obtention du macaron GIC. Il convient tout d'abord de rappeler que le syndrome de Strümpell-Lorrain, maladie dite « orpheline », est très invalidante puisqu'elle se traduit par des troubles de la marche et une très grande fatigabilité consécutive aux efforts permanents que doit fournir le malade pour compenser les dysfonctionnements du système réflexe. Or cet aspect de la maladie n'étant pas vérifiable par un examen clinique, le patient qui demande la reconnaissance d'une invalidité de 80 % lui ouvrant droit au bénéfice du macaron GIC se trouve ainsi débouté de sa demande lors de son passage devant les médecins de la COTOREP. C'est pourquoi l'association Strümpell-Lorrain dénonce les conditions drastiques exigées pour l'obtention de ce macaron GIC qui permettrait pourtant de faciliter les déplacements de ces malades. Il serait donc grandement souhaitable que, face au nombre grandissant de ces maladies génétiques orphelines, des mesures d'assouplissement soient envisagées. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47377

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 2000, page 3383